

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUELLES SONT LES DEMARCHES A FAIRE SVP

Par stef34 Postée le 08/12/2020 00:24

bonsoir, mon conjoint a un problème d'alcool il m'a promis à plusieurs reprises que l'alcool c'était fini ... bien évidemment il a pas tenu parole... je pense qu'il a besoin de voir des spécialistes J'aimerais savoir si il y'a des personnes entre vous ou des proches qui on réussi à combattre l'alcool. si oui qu'elles sont les démarches à faire ? qui contacter ? en vous remerciant . bonne soirée

Mise en ligne le 10/12/2020

Bonjour,

A la lecture de votre message nous nous interrogeons sur la question des destinataires visés. En effet, peut-être souhaitez-vous partager votre questionnement avec d'autres personnes qui pourraient être dans une situation similaire à la vôtre, aussi nous vous joignons ci-dessous les liens de notre espace « Forum » ainsi que celui des « Témoignages » ide notre site.

Ayant pris connaissance de votre message, nous comprenons bien votre désarroi dans la situation tant il peut se révéler difficile d'aider une personne en difficulté avec une consommation. Votre conjoint s'est engagé à plusieurs reprises à mettre fin à ses consommations sans y parvenir.

Concernant les « promesses » de votre conjoint, conscient des conséquences de sa consommation, de votre souhait de le voir arrêter de consommer, il n'est pas impossible qu'elles soient sincères et qu'il ait pu faire quelques tentatives sans y parvenir pour autant. En fonction de la place accordé au produit dans la vie d'une personne, il est parfois compliqué de s'en libérer.

Dans ces cas-là, nous vous rejoignons sur la pertinence de se rapprocher d'un professionnel spécialisé sur la question afin de faire le point, d'évaluer sur quoi porte les difficultés de la consommation et envisager des réponses adaptées.

Afin d'amener votre conjoint vers une prise de conscience de la nécessité d'être aidé, il pourrait être intéressant de se décaler de la question de la consommation mais plutôt d'évoquer les conséquences de celle-ci dans sa vie, votre vie. Lui dire votre souhait de vivre dans un contexte apaisé, de le voir prendre soin de lui, de vous projeter sereinement, votre non-jugement pourrait permettre de l'encourager à entreprendre une démarche, demander à votre conjoint ce qui l'amène à reculer devant une démarche pourrait vous apporter un élément de compréhension, en prenant soin de le rassurer sur votre capacité à comprendre s'il vous explique et votre non-jugement de son comportement.

Nous vous joignons un lien ci-dessous qui pourra vous permettre de trouver des pistes de réflexion supplémentaires.

Si votre conjoint prend conscience qu'il a besoin d'un soutien, et nous nous permettons d'insister sur la nécessité que cette démarche ait un sens pour lui, il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels des professionnels de santé spécialisés proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites aux usagers d'alcool qui le souhaitent.

Si votre conjoint n'est pas prêt à entreprendre une démarche, il nous paraît important de vous informer qu'il est possible pour vous d'être soutenue dans cette situation et d'être aidée à prendre du recul afin de vous préserver. Conscients de la place complexe et non moins essentielle de l'entourage, les professionnels proposent également des consultations d'aide à l'entourage.

Il existe des CSAPA dans tous les départements, nous vous joignons un lien ci-dessous.

Si vous souhaitez évoquer la situation sous forme d'échanges, il est possible de nous contacter de façon anonyme 7 jours/7 de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat via notre site "alcool info service".

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SU

CSAPA EPISODE

2 bis, boulevard Ernest Perréal
Villa Alphonse Mas - 1er étage
34500 BEZIERS

Tél : 04 67 76 18 38

Site web : www.episode34.com

Secrétariat : Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 13h et 13h30 à 18h, Mardi de 13h à 18h, Vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Prise de rendez-vous par téléphone. Les consultations se déroulent au Point Accueil

Ecoute Jeunes dans les locaux de la Maison des Adolescents, 92 avenue Jean Constans à Béziers

COVID -19 : Octobre 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Forums Alcool info service](#)
- [Témoignages Alcool info service](#)
- [Comment aider un proche](#)